



RUGBY CLUB SAINT-GHISLAIN

a.s.b.l. Rugby Club Saint-Ghislain
Rue Emile Mathieu 1 - 7333 TERTRE
Terrain : Rue des Déportés - 7332 SIRAUTL
N° d'entreprise : 0845.271.955
IBAN BE41 7512 0595 7110

Dossier d'inscription – Saison 2020/2021

CADRE RESERVE AU RCSG

Nouvelle licence Renouvellement Transfert

JOUEUR

DIRIGEANT PRATIQUANT

DIRIGEANT NON PRATIQUANT

BENEVOLE

EN ORDRE DE COTISATION :

Membre :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Registre national :

Rue : N° :

Code Postal : Localité :

Adresse courriel :@.....

Téléphone :

Personne(s) responsable(s) - père, mère ou tuteur (pour mineur d'âge uniquement)

Nom : Prénom :

Rue : N° :

Code Postal : Localité :

Adresse courriel :@.....

Téléphone :

Nom : Prénom :

Rue : N° :

Code Postal : Localité :

Adresse courriel :@.....

Téléphone :

1. RESPONSABILITÉ

Le demandeur déclare se soumettre et respecter les statuts et règlements généraux de la Fédération Belge de Rugby **FBRB** et de la Ligue Belge Francophone de Rugby **LBFR**

2. ASSURANCE

Le soussigné déclare vouloir s'assurer auprès de la compagnie d'assurance ARENA auprès de laquelle le Club a contracté une police d'assurance. Il déclare également avoir pris connaissance des conditions générales et des modalités relatives à cette police d'assurance par l'entremise de son club.

3. VISITE MEDICALE (sauf Baby Rugby - psychomotricité)

Chaque joueur doit passer une visite médicale et fournir un certificat médical valable pour la saison en cours. Cette visite doit être conforme aux exigences de la LBFR. Le certificat joint en fin de ce dossier est le seul reconnu par la LBFR. Tout autre certificat sera refusé.

4. LA COTISATION

Le paiement de la cotisation est un préalable requis à toute demande d'affiliation. Aucune licence ne sera validée sans preuve du paiement. Le paiement s'effectue sur le **compte du RUGBY CLUB SAINT-GHISLAIN BE41 7512 0595 7110** avec le Nom et le Prénom du joueur ainsi que sa catégorie en communication

BABYRUGBY : 120 €

* Réduction de 15€ pour le deuxième enfant et de 30€ pour le 3^{ème} enfant d'une même famille

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription et que les renseignements fournis sont exacts

Fait à Saint-Ghislain, le

Signature précédée de la mention "lu et approuvé" :

Si mineur d'âge, signature du père, de la mère ou du tuteur ou administrateur légal.

Tous les renseignements communiqués sont destinés exclusivement au secrétariat du Rugby Club Saint-Ghislain pour envoi du courrier. Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez exercer ce droit auprès du secrétariat de votre club. Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

BABY RUGBY (2017-AVRIL 2018)



DROIT A L'IMAGE – JOUEUR MINEUR

Je soussigné,
Père, mère, tuteur ou administrateur légal de,
Et demeurant.....

Autorise l'asbl RUGBY CLUB SAINT-GHISLAIN à photographier et à filmer le susmentionné au cours de la saison 2020-2021 lors des activités de ladite asbl et à utiliser son image ;

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, **j'autorise l'asbl RUGBY CLUB SAINT-GHISLAIN à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et vidéos prises dans le cadre de la présente.**

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par l'asbl RUGBY CLUB SAINT-GHISLAIN ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, pour une durée de 5 ans, intégralement ou par extraits, et notamment, presse, livres, flyers, affiches, expositions, publicité, projections publiques, site internet, réseaux sociaux, vidéo, concours.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis qu'il ou elle n'est pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en belge.

Fait à, le.....

Signature précédée de la mention "lu et approuvé" :

Si mineur d'âge, signature du père, de la mère ou du tuteur ou administrateur légal.